

LIVRES ET REVUES

L'horreur des armes bactériologiques et chimiques, *Le Courrier de l'UNESCO*, novembre 1970.

Comme les effets des armes chimiques et biologiques sont imprévisibles, dans leur ampleur comme dans leur durée, et comme aucune protection sûre ne peut être envisagée, l'élimination universelle de ces armes ne porterait préjudice à la sécurité d'aucun pays. Une fois qu'une arme chimique ou biologique quelconque aurait été employée dans un conflit militaire, il y aurait un risque grave d'intensification de ce conflit, que l'on ait recours soit à des armes plus dangereuses de la même catégorie, soit à d'autres armes d'extermination massive.

Bref, la constitution d'un arsenal chimique ou biologique et d'un système de défense contre les armes de cette nature implique pour l'économie de lourdes charges qui ne sont pas nécessairement compensées par un avantage correspondant du point de vue de la sécurité. En même temps, il en résulte, pour l'avenir, une menace nouvelle et permanente contre la sécurité internationale.

Si ces armes étaient un jour employées à grande échelle dans un conflit militaire, nul ne pourrait prédire pendant combien de temps leurs effets persisteraient et dans quelle mesure ils affecteraient la structure de la société et le milieu dans lequel nous vivons. Ce danger primordial concerne aussi bien le pays qui aurait pris l'initiative d'employer ces armes que celui qui aurait été attaqué, indépendamment des mesures de protection qui auraient pu être prises parallèlement à la création d'une force offensive.

La course aux armements serait certainement ralentie si la fabrication de ces armes était efficacement et inconditionnellement interdite. Leur emploi, qui pourrait causer d'énormes pertes en vies humaines, a déjà été condamné et interdit par des accords internationaux, en particulier par le Protocole de Genève de 1925 et, plus récemment, dans diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La recherche médicale au service du plus grand nombre, par Thomas H. Weller, *Chronique OMS*, Organisation mondiale de la Santé, Genève, février 1971, n° 2.

... Nous devons répondre aux aspirations des jeunes qui désirent jouer un rôle dans le domaine de la santé. Il se crée actuellement un vaste groupe de jeunes médecins aux motivations élevées qui s'intéressent avant tout aux besoins communautaires. Au cours de leurs études de médecine, ils ne recevront que peu de renseignements sur les possibilités de formation supérieure, de services ou de recherches qui leur sont offertes en santé publique. Il faudrait donc améliorer les moyens actuels de fournir ces renseignements. Si nous

souhaitons continuer à bénéficier de l'appui de nos jeunes collègues idéalistes et hautement qualifiés, nous devons absolument procéder à une réévaluation permanente de nos propres priorités en matière de recherche. Leur attention sera en effet fixée sur nous afin de déterminer si ce qui paraît être une victoire de la recherche médicale peut être mis au service du plus grand nombre.

Les activités de l'Union internationale de protection de l'enfance, par Pierre Zumbach, *Carnets de l'enfance*, UNICEF, Neuilly-sur-Seine, 1971, N° 14.

... *Source d'efficacité : l'échange international.* — Ce sont en des termes différents, avec des budgets, et par conséquent des moyens inégaux, que se posent dans chaque pays les problèmes de coordination entre les ministères intéressés à l'enfance et à l'adolescence, les services officiels et privés, et les spécialistes encore isolés les uns des autres. Mais il importe de prendre conscience que, tant dans les pays économiquement développés que dans les pays en effort de développement, si l'on veut faire œuvre de prévention et être efficace, il convient d'aborder les problèmes dans leur ensemble. Il s'agit de considérer les besoins de l'enfant et de l'adolescent en tenant compte de tous les facteurs qui devront présider au choix et à l'élaboration des techniques et des méthodes utilisées par un personnel et un ensemble d'équipements sans cesse améliorés. Les services de protection de l'enfance et de prévention doivent être conçus en fonction de la capacité de développement de la société pour laquelle ils sont créés. C'est insister à nouveau sur la nécessité impérieuse pour les responsables de la protection de l'enfance et tous les techniciens des sciences humaines, de faire équipe et de coordonner leurs efforts avec divers autres spécialistes appartenant aux domaines de l'économie, de la sociologie, de l'urbanisme, de la politique, etc. dans une approche interdisciplinaire...